

Image not found or type unknown



## preemption d un bien immobilier par la mairie

Par reinert, le **28/11/2009** à **17:26**

Bonjour. J ai signe un compromis de vente pour un bien immobilier dont je suis le proprietaire au prix de 43.000 euros . Je subis des pressions de la mairie qui souhaiterait acquerir ce bien pour environ 20.000 euros .La mairie a t elle le droit de preemter ? Dans quelles conditions ? Quels sont mes droits ? Comment proceder ? Avec mes remerciements